

PRESENTATION AU COMITE TECHNIQUE DIRECTION DES MOYENS

LE CONTEXTE

Depuis le départ en retraite du directeur des moyens mobiles, une réflexion a été menée sur l'organisation de deux directions pour lesquelles des complémentarités existent au quotidien.

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de leurs missions respectives, ces deux directions collaborent très étroitement et de manière régulière, il est ainsi apparu que le regroupement des deux directions était optimal.

Les deux directions concernées sont les suivantes :

- La Direction des Moyens et Services Généraux qui comprend trois services :
 - Le service Achats et Approvisionnements,
 - Le service Gestion et Aménagement du Poste de Travail,
 - Le service Gestion des Moyens d'Impression.

- La Direction des Moyens Mobiles qui se compose de deux services :
 - Le service des transports et manifestations temporaires
 - Le service des moyens mobiles affectés

LES ENJEUX DE CE REGROUEMENT SONT LES SUIVANTS :

- Renforcer la synergie des actions menées par les deux directions concernées en constituant une équipe unique de direction, avec un organigramme conservant les services actuels au sein de deux directions adjointes créées à l'occasion de ce regroupement et un directeur commun.

- Faciliter davantage la mise en commun des ressources des deux directions pour mener à bien les missions transverses dont elles ont la charge.

- Constituer une direction dont les ressources et l'organisation pourront contribuer de manière plus optimisée aux enjeux et attentes auxquelles nos collectivités doivent répondre.

- Renforcer par ce regroupement la coopération et l'articulation des actions logistiques menées en concertation avec les autres directions transverses.

LA CONCERTATION INTERVENUE S'EST DEROULEE DE LA MANIERE SUIVANTE :

Deux réunions ont été organisées les 29 juin et 5 septembre 2018.

Elles ont permis de présenter à l'ensemble des agents des deux directions, en présence du Directeur Général des Services et du Directeur Général Délégué au Pôle Ressources, le projet de regroupement des deux directions et les objectifs liés à ce regroupement.

LA PRESENTATION DE LA NOUVELLE DIRECTION

Constituée de deux directions adjointes, cette nouvelle direction conservera les services existants actuellement et se dotera d'un secrétariat de direction et d'une cellule comptable communs.

La directrice adjointe pour les services se rapportant aux services généraux continuera à assurer les fonctions de chef de service des achats et approvisionnements.

La directrice adjointe pour les services dédiés aux moyens mobiles conservera également sa fonction de chef de service transports et installations temporaires.

A) La direction adjointe des Services Généraux :

Cette direction adjointe comprendra les trois services suivant :

Le Service Achats et Approvisionnements (S.A.A.) a en charge la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI), des vêtements d'image, petit matériel de bureau et des équipements liés au confort des agents (mise en place de distributeurs de boisson, des bouteilles d'eau dans le cadre du plan canicule).

Il gère également, à l'aide d'une régie, la mise en ligne et la vente des matériels déclassés pour le compte des 2 collectivités via un prestataire de service désigné par voie de marché.

Dorénavant, une grande partie des marchés de la direction sont établis sous forme de groupements de commandes permettant ainsi la massification des achats et la baisse des coûts d'approvisionnement.

Le service gestion aménagement du poste de travail (S.G.A.P.T) . Il comporte 3 secteurs distincts dédiés respectivement au nettoyage des locaux techniques, administratifs, culturels et d'une partie des groupes scolaires de la ville de REIMS, à l'aménagement des locaux des services en mobiliers et en matériels techniques (électroménagers et rayonnage lourd) et l'approvisionnement en produits d'entretien des services et de l'ensemble des groupes scolaires. Ce service coordonne également les opérations de déménagements au sein des services.

Le Service Gestion des Moyens d'impression (SGMI) assure pour le compte des deux collectivités des prestations de reprographie.

Outre des travaux d'impression divers (plan, photocopie,), ce secteur reprographie assure des travaux de gravage, prestation de numérisation, reliure plastification et également le stockage et la livraison de papier et d'enveloppes pré-imprimées pour les services.

Ce service comprend également une mission d'affectation des locaux rattachée au chef de service et destinée à optimiser et simplifier la gestion, l'attribution et l'aménagement des locaux.

B) La Direction adjointe des Moyens Mobiles

La Direction adjointe des moyens mobiles qui est basée sur différents sites (268 avenue de Laon, 4bis rue JULES CESAR, 3 bis rue de Taissy et 1 rue de l'Escaut) comprend deux services avec un regroupement prévu en 2019 sur un site unique, de l'ensemble des ateliers mécaniques actuellement basés en partie avenue de LAON et en partie rue JULES CESAR.

Ce regroupement interviendra en fin d'année 2019 après réalisation des travaux programmé de janvier à août 2019 suite au départ à intervenir du service propreté en fin d'année 2018.

Le service transports et installations temporaires comprend deux secteurs :

Le premier secteur assure dans le cadre des manifestations le transport et l'installation du matériel festif de la direction (podiums, tribunes, barrières, tentes, etc.) ainsi que les déménagements des services techniques, administratifs et des écoles.

Le secteur comprend également un parc de 8 autocars permettant d'assurer le transport d'enfants dans le cadre des sorties scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires (sorties pédagogiques, sorties piscines, etc.) ainsi que dans le cadre des centres aérés et ponctuellement, le transport privé d'adultes lors des manifestations organisées par la collectivité, notamment commémorations et échanges culturels.

Le secteur matériel réalise le stockage et l'entretien du matériel festif de la ville de Reims (podiums, tribunes, tables, chaises, tentes, barrières, etc.) ainsi que celui pouvant être mis à disposition des communes du Grand Reims ou de différents demandeurs (internes ou externes à la ville de Reims) dans le cadre de diverses manifestations.

Il effectue également la conservation de matériels de différentes directions (fonction de magasin général) et prend en charge le pavoisement de la ville : pavoisement officiel et pavoisement spécifique dans le cadre de manifestations, les mises en berne, les dévoilements de plaques, la mise en place de kakémonos ainsi que l'accroche de bâche sur le balcon de l'Hôtel de Ville.

Enfin en étroite collaboration avec la direction de la maintenance, il assure le pilotage et la réalisation de branchements électriques provisoires pour certaines manifestations, ainsi que la gestion du matériel électrique.

Le service des moyens mobiles affectés

Le service gère l'ensemble du parc de véhicules (739 cartes grises) et matériel des 2 collectivités.

Il est composé de deux pôles : le pôle coordination ateliers qui prend en charge l'intégralité des interventions techniques.

Pour assurer la continuité du service, un service d'astreinte est opérationnel 24h/24 et 7j/7.

Les véhicules sont convoqués pour les opérations de maintenances courantes et la réalisation des contrôles réglementaires.

Le pôle ressources est destiné à assurer tous les approvisionnements nécessaires aux ateliers (pièces détachées et matériel divers) et à gérer les moyens techniques (gestion des carburants et suivi des conditions d'utilisation et d'entretien des véhicules).

Pour ce qui est de l'approvisionnement en carburant, celui-ci est distribué à partir de la station privative installée au 268 Avenue de Laon.

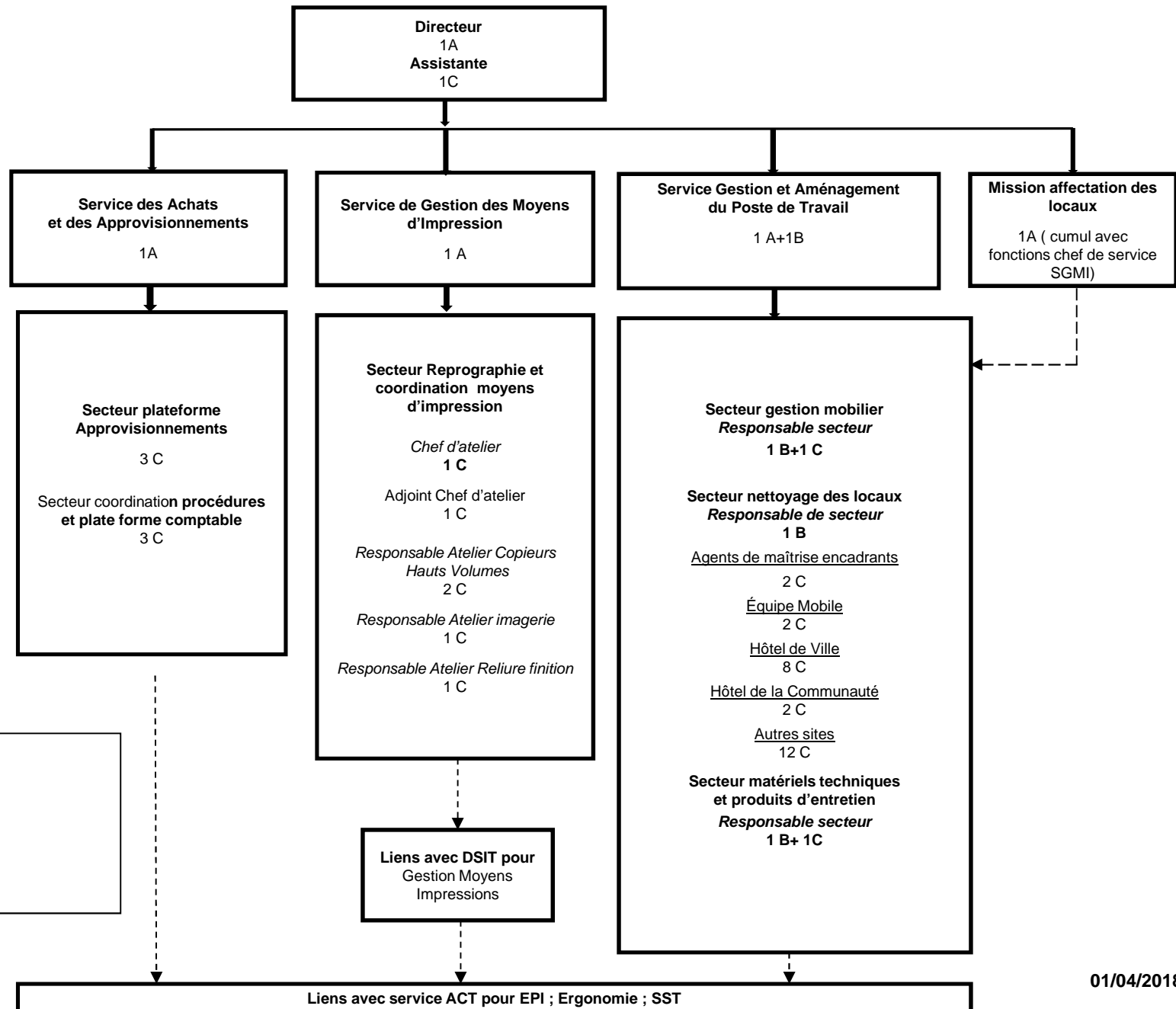
Une deuxième station est installée aux Espaces Verts, rue du Bois d'Amour, pour l'approvisionnement du matériel technique.

La distribution du GPL s'effectue en station-service à l'aide de cartes accréditive.

.....

Cette nouvelle direction a pour ambition de continuer à adapter les moyens et services qui dépendent de ses domaines de compétences, au contexte professionnel en perpétuel changement et au sein duquel la transversalité et la réactivité sont essentiels.

DIRECTION DES MOYENS ET SERVICES GENERAUX



Effectifs : - 4 A
- 4 B
- 41 C

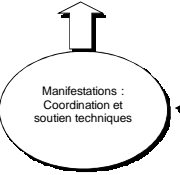
TOTAL : 49 C

Direction des Moyens Mobiles
Directeur par intérim
1 A

Effectifs : - 2 A *
- 4 B
- 58 C
Total 64 C

* Le Directeur est déjà compté dans les effectifs de la direction des moyens et services généraux

prestataires techniques externes



Service des Transports et installations temporaires
Chef de Service
1 A

Antenne administrative
1 B + 2 C

Service Moyens mobiles affectés
Chef de Service
1 A

Adjoint au chef de Service
1 B

Attestation de capacité professionnelle de transport de personnes

Secteur Matériel
Responsable de secteur
2 C

Matériel
4 C

Secteur Transports
Responsable de secteur
1B + 2 C

Transports
21 C

Transports scolaires
7 C

Atelier mécanique PL
Mécanique, Poids Lourds, Cars et matériels embarqués

Atelier
7 C

Atelier mécanique 2 Jules César
Mécanique VL, mécanique VL, 2 roues, matériels TP

Atelier
5 C

Atelier Carrosserie et aménagements

Atelier
3 C

Secteur Coordination et réception
2 C

Gestion de parc ressources
1 C

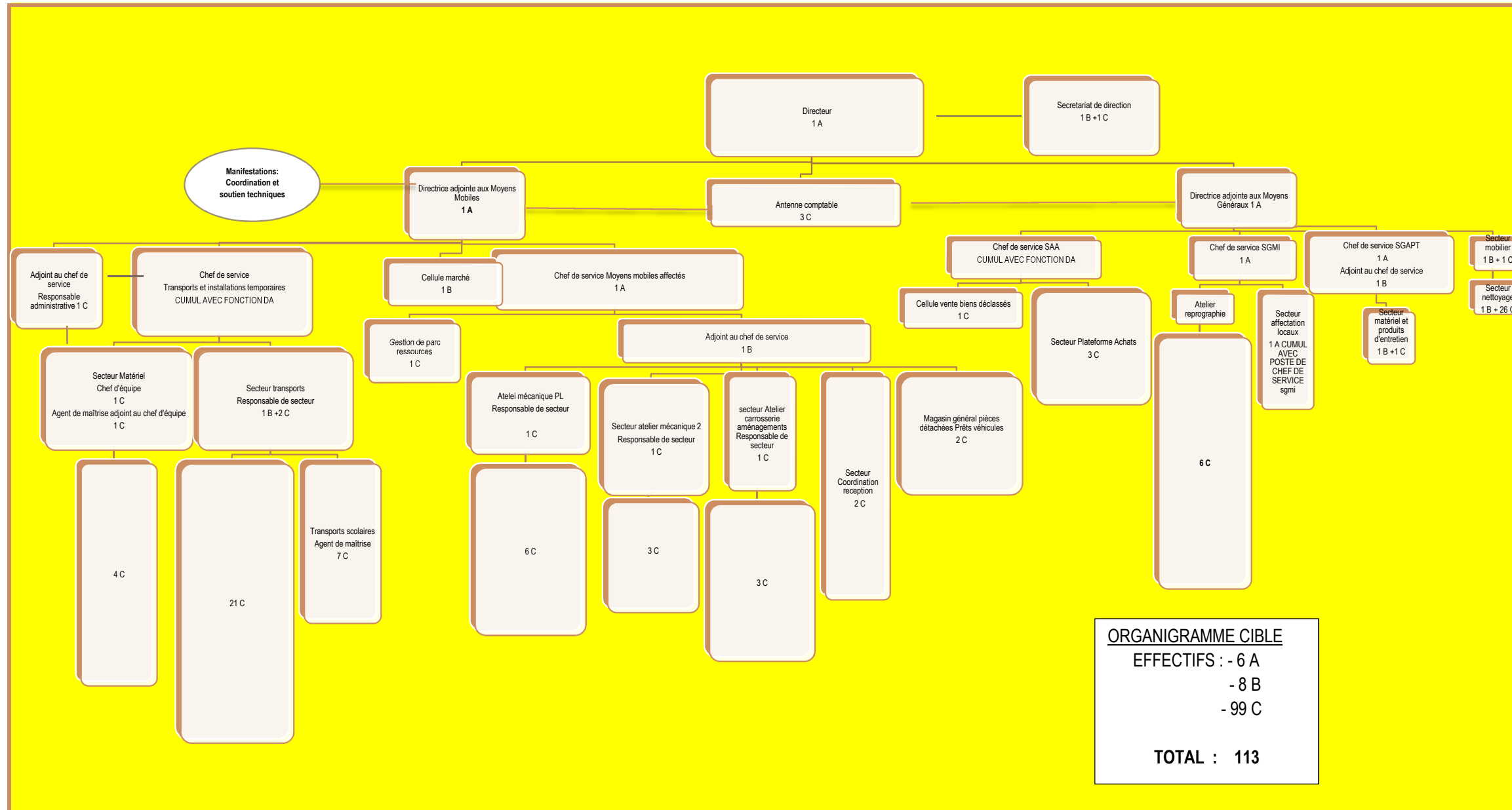
Marchés publics
1 B

Magasin général pièces détachées
Prêts véhicules
2 sites

2 C

]

Direction des Moyens



ORGANIGRAMME CIBLE
 EFFECTIFS : - 6 A
 - 8 B
 - 99 C
TOTAL : 113